

Chêne-Bougeries, le 26 juin 2008

Dans la Tribune du 18 juin, nous lisions « *L'hôpital enferme un patient. Il est désavoué par le Tribunal fédéral* » Nous supposons que le patient ou peut-être ses proches ont fait appel à Me Garbade pour défendre la cause d'une personne nantie financièrement.

Autre cas, moins chanceux, celui-là...Une jeune fille majeure, sans condamnation pénale ou civile, dangereuse ni pour elle, ni pour la société, s'est trouvée enfermée abusivement, voire illégalement pendant plus de 18 mois à Belle-Idée. Suite à une décompensation, la jeune fille vient à nouveau d'être séquestrée durant 3 mois. On parlerait d'erreur, à Belle-Idée (!)

Un avocat n'a rien trouvé de mieux que de faire appel au Service des tutelles, en évitant d'en informer le père et la sœur . Le rôle de cet avocat n'était-il pas de soulever la question des traitements médicaux administrés contre le gré d'une patiente, et surtout du temps incroyable de cet internement ?

C'est une association à but non lucratif qui a dû prendre le dossier en main pour défendre les droits de la jeune fille, et permettre d'obtenir enfin, l'accès à son dossier médical et de déposer plainte contre les HUG.

La Cheffe de la Police genevoise a ordonné une enquête.

Leïla Elisabeth Pellissier